

DECISION

**OBJET : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE –
AMENAGEMENT ACCES PMR ETANCHEITE
TERRASSES ET REHABILITATION DES FACADES DES
BATIMENTS COMMUNAUX – DELTA ASCENSEURS /
LOT B ELEVATEUR POUR PERSONNES A MOBILITE
REDUITE – ELECTRICITE**

Marché 2018-18

VU Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014-43-DELIB-5-6 du 15 avril 2014 du Conseil Municipal de Saint Marc Jaumegarde au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et la délibération n° 2017-19-DELIB-5-6 du 21 mars 2017 la modifiant par avenant n°1

VU l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

CONSIDERANT qu'il convient de contracter avec société DELTA ASCENSEURS

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de contracter avec LA SOCIETE DELTA ASCENSEURS sise ZA Saumaty Seon – 19 rue Gaston Castel – 13016 MARSEILLE

LOT B ELEVATEUR POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Pour un montant de **29 640.00 € HT**

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal à la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Saint Marc Jaumegarde, le 31 décembre 2018

Le Maire,
Régis MARTIN

Affiché le 04 janvier 2019

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20181231-2018-102-dec-AU
Date de réception préfecture : 04/01/2019